



# 4<sup>eme</sup> FORUM MONDIAL DES MAIRES

Sur la Mobilité, les Migrations et le Développement  
26 - 27 Juin 2017 | Berlin, Allemagne

« LES MAIRES EN TANT QU'ACTEURS DE L'HUMANITAIRE ET DU DÉVELOPPEMENT -  
PRÉPARER, ACCUEILLIR ET INTÉGRER »

Berlin, Allemagne  
Le 26-27 juin 2017

**« Déclaration des Maires sur les migrants et les réfugiés :  
Répondre aux besoins, protéger les droits, et favoriser l'autonomisation »**

*Cette Déclaration, intitulée la « **Déclaration des Maires sur les migrants et les réfugiés : Répondre aux besoins, protéger les droits et favoriser l'autonomisation** » ( « Déclaration des Maires »), est approuvée par les quarante (40) villes représentées au cours du 4<sup>eme</sup> Forum mondial des Maires sur la mobilité humaine, les migrations et le développement, qui a eu lieu à Berlin, accueilli par son maire directeur, les 26 et 27 juin 2017.*

*Elle s'appuie sur des déclarations antérieures émises par les leaders des villes lors des précédents forums des Maires : la Déclaration de Barcelone (2014), l'Agenda local de Quito sur les migrations et le développement (2015) et l'Engagement pour l'Action de Quezon City (2016), avec les lignes directrices relatives à la protection des migrants dans les pays en crise (MICIC), approuvées à Quezon City et dans d'autres cadres pertinents, dont l'Initiative de Nansen (2012), le Programme de développement durable de 2030 (2015), l'Initiative pour les migrants dans les pays en crise (2016), le Plan d'Action de Paris (2016), le Nouvel Agenda Urbain (2016), La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (2016), le rapport de l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies (SRSG) sur les migrations (février 2017) et la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les « modalités des négociations intergouvernementales du pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière » (avril 2017).*

*Cette déclaration des Maires sert à informer les gouvernements nationaux et les délibérations interétatiques sur ce que font les villes, décrit les contraintes existantes et potentielles pour gouverner une population citoyenne plus diversifiée et recommande des actions et des interventions possibles pour favoriser l'inclusion sociale et la diversité.*

*Cette Déclaration sera soumise à examen dans le cadre de deux processus préparatoires distincts: le «Pacte Mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière» (PMM) et le Pacte Mondial pour les réfugiés. Dans le cadre du processus consultatif en cours en direction du PMM, les autorités locales sont invitées à apporter leur point de vue en tant que premiers récepteurs des migrants (Déclaration de New York). Cela s'appuie sur les appels récents pour une meilleure autonomisation des villes et des autorités locales, notamment en assurant leur accès aux délibérations interétatiques et en renforçant le Forum des Maires en tant que mécanisme pour capitaliser les expériences clés des villes et en nourrir le processus consultatif du Pacte mondial sur les migrations (Rapport du SRSG).*

### **I - Valeurs guidant le leadership des Villes**

Nous, maires et gouverneurs du monde entier, attirons l'attention sur le fait que les villes devront répondre aux besoins de 2,5 milliards de personnes d'ici 2050. En ce sens, nous nous efforçons de « ne laisser personne de côté » et de construire nos villes et nos établissements humains afin qu'ils soient « inclusifs, sûrs, résilients et durables » (Objectif du développement durable des Nations Unies, 11).

#### ***Guidant le leadership des Villes afin de répondre aux besoins, protéger les droits et favoriser l'autonomisation des réfugiés et des migrants, nous, maires, sommes :***

*Engagés* à répondre aux besoins variés et protéger les droits de nos citoyens, y compris ceux des migrants et des réfugiés, malgré un partage des compétences entre acteurs locaux et nationaux parfois inadéquat et autant que nos ressources le permettent.

*Engagés à construire* des communautés résistantes aux chocs, préparées pour gérer les afflux soudains de réfugiés et de migrants causés notamment par des tensions économiques, des conflits et/ou des catastrophes naturelles.

*Engagés* à respecter des valeurs fondées sur l'ouverture à la pluralité et l'attachement à la non-discrimination, qui implique un traitement digne et le respect de toutes les personnes, quelle que soit leur origine (comme indiqué dans la Déclaration de Barcelone).

*Conscients de la nécessité de trouver un équilibre fonctionnel/viable* entre la promotion de l'ouverture et l'inclusion sociale, la promotion d'une croissance économique inclusive et le maintien de la qualité de vie et de la sécurité publique de nos citoyens.

*Désireux de nous engager activement* à promouvoir un discours positif sur la migration et le déplacement forcé, y compris en contestant la rhétorique discriminante et xénophobe.

*Conscients* que l'élaboration cohérente des politiques viendra d'une meilleure coordination entre les domaines politiques ; vis-à-vis d'autres homologues sous-nationaux, nationaux et ruraux ; et d'une collecte de données plus systématique (aux niveaux national et local) afin d'améliorer les résultats migratoires locaux et nationaux, en favorisant une croissance économique inclusive et durable.

*Conscients* également que les relations solides entre les villes et les contreparties régionales et nationales sont réciproques et se renforcent mutuellement : par exemple, les villes peuvent agir pour attirer les migrants, et ainsi favoriser la croissance économique au niveau national.

*Désireux de travailler en partenariat* avec les associations de migrants, de réfugiés, de la diaspora, de la société civile, du secteur privé, et des chercheurs pour atteindre nos objectifs.

## **II - Domaines de responsabilité et mesures prises par les dirigeants de la ville**

En outre, nous décrivons ici les domaines croissants de responsabilité qui sont ceux des gouvernements des villes, et soulignons que chacun de ces domaines est entrepris dans des contextes de différents degrés de tension politique, d'inconfort public et de limitations matérielles.

***Pour répondre aux besoins, protéger les droits, et favoriser l'autonomisation des réfugiés et des migrants, nous avons pris des mesures pour :***

***Promouvoir la cohésion sociale, faire tout son possible pour minimiser le risque de créer une génération d'exclus.*** Cela commence par faciliter l'accès à la scolarité, au logement, à la santé, aux services de transport, ainsi qu'au marché du travail, par des approches non discriminatoires et en cultivant l'engagement avec les communautés locales. Cela nécessite des investissements pour renforcer les capacités des fonctionnaires locaux à fournir des services à la population migrante et pour l'intermédiation avec la société locale. Grâce à des approches participatives telles que les conseils délibératifs locaux, les voix des migrants et des réfugiés devraient être représentées et entendues. L'acceptation des nouveaux arrivants et du changement est difficile et peut nécessiter de gouverner une « culture de la rencontre » où les résidents de la ville apprennent à vivre ensemble au fil du temps. Travailler avec les éducateurs et les jeunes, construire des systèmes éducatifs inclusifs et participatifs devrait être une priorité. Les preuves suggèrent que l'urbanisme privilégiant les espaces publics est bénéfique.

***Aider à créer des emplois.*** Répondre aux besoins du marché du travail pour les locaux et les non locaux, souvent en coordination avec leurs homologues nationaux et régionaux, est une fonction importante de l'administration de la ville. Souvent, elles fournissent des informations sur les possibilités d'emploi, en partenariat avec le secteur privé (p. exemple., La plate-forme d'emploi LinkedIn Nordic). Dans les communautés d'arrivée et de départ, la préparation est la clé. Les villes peuvent offrir des formations linguistiques, en relation avec les possibilités d'emploi ; et dans la mesure du possible, des compétences et formations à l'entrepreneuriat, ainsi que permettre la création ou la transition des petites et moyennes entreprises. Certaines villes soutiennent également la certification des compétences et la reconnaissance des compétences.

***Assurer la protection des droits de l'homme.*** Des villes garantissent l'accès à la protection efficace pour les personnes déplacées de force, d'autres se sont engagés pour une réinstallation de réfugiés de ville en ville. Les villes ont mis en place des mécanismes permettant l'accès à la justice et des systèmes qui aident à identifier et à offrir des

protections spéciales pour les migrants et réfugiés en situation vulnérables, tels que les enfants séparés et non accompagnés. Des protections spéciales dans le contexte de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence doivent être développées comme c'est le cas dans certaines villes, et des pare-feux sont établis là où cela est nécessaire. Assurer la protection des droits de l'homme (et son suivi plus systématique et efficace) est un investissement à long terme et s'applique à tous les citoyens. Les efforts des villes pour faire respecter la protection des droits sur le lieu de travail profitent également aux migrants.

***Favoriser le développement durable (économique, environnemental et social).*** Il est important d'examiner le rôle joué par les villes pour garantir « le droit de rester », et son influence à faire de la migration un « choix » pas une nécessité, ainsi que les efforts connexes pour assurer les moyens de subsistance. Les ODD ont mis en évidence le lien entre les bénéfices de la migration et la nécessité de réduire ses dépenses pour les migrants et par extension, les communautés qu'ils soutiennent souvent (à la fois à dans le territoire d'origine et de destination). De nombreuses expériences sont la preuve des efforts des villes pour réglementer le recrutement ainsi que de réduire les coûts et assurer des transferts de fonds plus sécurisés. Comme on l'a noté, les villes peuvent également contribuer à créer un environnement propice à l'esprit d'entreprise et à l'innovation, en soulignant les contributions positives des migrants au développement. Les villes jouent également un rôle clé dans l'accès et la participation aux systèmes financiers, édifiant des identités financières, et permettant une plus grande sécurité financière des migrants et des réfugiés. De plus, certaines villes investissent dans des solutions de logements durables créant de nouveaux quartiers résidentiels attrayants et abordables pour différents groupes sociaux. Les migrants et les réfugiés contribuent aux communautés d'origine et de destination, souvent en collaboration avec la diaspora, les chambres de commerce, le secteur privé et les autres parties prenantes.

***Combattre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance.*** Les administrations locales doivent lutter contre les discriminations et la xénophobie par une panoplie de moyens, y compris par le biais du système éducatif, par le biais de partenariats et en développant des messages positifs. La Coalition européenne des villes contre le racisme (ECCAR) a exprimé son engagement inébranlable à une « culture d'accueil antiraciste ». La discrimination renforce les attitudes qui contraignent certains groupes identifiables à des rôles marginalisés et à de mauvaises conditions. Les résultats du refus récurrent des possibilités d'emploi, de la relégation dans des quartiers défavorisés, du manque d'éducation ou des possibilités de formation, de l'absence de protection policière et la discrimination multiple sont l'exclusion et, en fin de compte, la remise en question de la cohésion sociale. La discrimination a un impact redoublé sur les femmes réfugiées et migrantes.

### **III- Demandes de villes**

Enfin, nos actions ne sont pas réalisées dans le vide. Bien au contraire, elles dépendent d'alliances au sein du gouvernement, avec d'autres villes, la société civile, le secteur privé, le grand public et la communauté internationale. En soulignant le travail qui doit encore être réalisé et les canaux potentiels qui n'ont pas encore été explorés, nous appelons les partenaires concernés à se mobiliser :

***En s'efforçant de mettre en œuvre ces actions, et où le travail est encore nécessaire, nous demandons :***

***Une plus grande cohérence des politiques en matière de migration et de développement durable*** : les gouvernements nationaux et les homologues locaux devraient s'efforcer d'intégrer la migration comme un facteur important dans l'urbanisme durable, le développement et la planification sectorielle. Le nouvel agenda urbain (2016) s'engage à renforcer les synergies entre les migrations internationales et le développement aux niveaux mondial, régional, national, sous-national et local en assurant une migration sûre, ordonnée et régulière grâce à une planification et une gestion bien gérée des politiques migratoires, et en soutenant les autorités locales dans l'établissement de cadres qui permettent la contribution positive des migrants aux villes et des liens urbains-ruraux renforcés (comme indiqué dans le Nouvel Agenda Urbain). Ceci pourrait s'effectuer éventuellement par l'utilisation et l'application du Cadre de gouvernance des migrations (MIGOF).

***Une plus grande cohérence des politiques sur les déplacements forcés*** : les autorités locales devraient être systématiquement incluses dans les mécanismes d'intervention humanitaire et de préparation et plus particulièrement dans la gestion des personnes déplacées forcées (réfugiés, personnes déplacées entre les pays dans un contexte de catastrophe naturelle et de changement climatique, et les personnes déplacées à l'intérieur d'un pays). Une telle coordination peut aider à réduire les différends entre les objectifs liés au développement et ceux liés à l'humanitaire, notamment en identifiant des solutions de développement durable telles que l'accès au travail et l'éducation pour les réfugiés et autres personnes déplacées de force (comme l'indique la Déclaration de Quito).

***Une meilleure coordination entre les différents niveaux de gouvernement*** : une grande partie de ce travail dépend d'une approche « globale de la gouvernance » fondée sur des partenariats solides avec des homologues nationaux et sous-nationaux. La coordination avec des niveaux de gouvernance plus élevés peut accroître la cohérence entre les politiques d'inclusion nationales et locales ; aider les gouvernements locaux à se tenir au courant des changements de la législation nationale en matière d'immigration ; et veiller à ce que les gouvernements locaux disposent de ressources suffisantes pour appuyer l'inclusion (comme indiqué dans l'appel à l'action de Quezon City).

***Des ressources accrues pour créer des capacités*** : De grandes responsabilités reposent sur les villes sans que les moyens nécessaires ne leur soient toujours alloués. Les villes devraient bénéficier d'un accès direct aux programmes nationaux et internationaux et aux mécanismes de financement (comme l'indique la Déclaration de Quito). Elles peuvent également bénéficier de partenariats multipartites qui soutiennent les communautés locales et les migrants et réfugiés. Cela est vrai pour tous les contextes de migration, à partir de la phase de pré-décision / pré-migration, à la phase d'intégration dans les communautés de destination, ainsi que dans les cas de déplacements forcés (comme indiqué dans l'appel à l'action de Quezon City). Une dépendance croissante des réseaux de ville à ville - à la fois au sein du pays et à travers les frontières internationales - est utile pour l'échange de bonnes pratiques et pour trouver des solutions aux défis actuels, comme l'expansion de la réinstallation des réfugiés et la facilitation de la transférabilité des prestations sociales des migrants.

**Un plus grand accès aux lieux où les décisions politiques sont prises** : les organismes responsables de la gestion de la migration ont tendance à prendre des décisions sans tenir compte de leur impact sur le plan local. Les villes expérimentent la complexité de la mobilité humaine, mais ont été peu ou pas du tout représentées dans les fora où les priorités dans les agendas de la mobilité humaine sont déterminées aux niveaux national, régional et international. Les villes peuvent et doivent être considérées comme des partenaires à part entière dans les décisions liées à la migration qui seront finalement mises en œuvre par elles (comme indiqué dans la Déclaration de Barcelone).

**Une meilleure compréhension des tendances de mobilité existantes et émergentes** : compte tenu des tendances futures, les villes doivent disposer des capacités, des ressources et des outils pour planifier et préparer différents contextes de migration. Il faut attirer davantage l'attention par exemple, sur les impacts des changements environnementaux sur les mouvements de personnes. Le partage des bonnes pratiques et la recherche pertinente entre les villes, y compris par le biais de la coopération Sud-Sud et triangulaire, peuvent contribuer à améliorer encore la façon dont les villes abordent une citoyenneté urbaine plus diversifiée (comme l'indique la Déclaration de Quito).

A Berlin, 27 juin 2017

*Texte conçu par C. Thouez, avec les contributions de la Ville de Berlin, de l'OIM, du HCR, de l'UNITAR, de l'Initiative conjointe pour la migration et le développement des Nations Unies, de la Banque mondiale KNOMAD, de l'OCDE, de l'UNESCO et de l'Initiative de politique mondiale de l'Université de Columbia.*



*Le 4e Forum des Maires est organisé en partenariat avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).*